

marémotrice du complexe de Chignectou. C'est la Commission de planification de l'énergie marémotrice des provinces atlantiques. Le gouvernement fédéral serait peu sage d'accepter la motion dont nous sommes saisis avant d'avoir reçu le rapport de la Commission. Il ne faut pas oublier qu'elle compte des représentants du gouvernement fédéral, surtout du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais aussi des gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas que je sois contre le projet; je crois qu'il est viable et je l'appuie complètement. Mais il faut que le gouvernement dresse un plan d'action; il faut que ce programme vienne à point, et je ne suis pas du même avis que le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) qui estime que le gouvernement fédéral devrait dès demain commencer à dépenser des sommes considérables sans pousser les études plus loin.

Toute nouvelle dépense dans les provinces atlantiques—et je suis entièrement d'accord là-dessus—ne devrait être engagée qu'après mûre réflexion. Nous avons connu dans le passé des programmes valables mais qui ne tenaient pas suffisamment compte de l'évolution des circonstances. Certains d'entre eux ont été bons en leur temps, mais les changements industriels et l'avènement de nouvelles techniques ont démontré la nécessité de les modifier. J'ai lu avec satisfaction un discours prononcé la semaine dernière à Halifax par le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand), où il disait que son ministère s'occuperait avant tout de planification, ses prévisions portant sur une période de quinze ans. C'est, je crois, une façon sérieuse d'envisager les choses. On n'aborde pas un vaste problème en se précipitant sur des solutions rapides. Les gouvernements doivent étudier et coordonner les programmes à exécuter au cours des années à venir. Si les gouvernements qui leur succéderont font de même, nous pouvons espérer voir les provinces atlantiques participer un jour au grand courant de la vie économique du Canada.

Je ne suis pas d'accord avec certains députés selon lesquels dès qu'un besoin se fait sentir, nous devons essayer de l'étouffer avec 50 ou 100 millions de dollars. Après tout, cet argent provient des contribuables canadiens. Tout ce qu'on fait dans les provinces atlantiques devrait profiter à l'ensemble du Canada. A mon avis, le Canada a besoin de développer les provinces atlantiques. J'approuve les paroles du secrétaire parlementaire selon lequel tous les programmes futurs devraient découler d'études sérieuses et d'une bonne

préparation. C'est évidemment nécessaire. Cependant, j'aimerais consigner au compte rendu que j'appuie la motion du député de Cumberland-Colchester-Nord, car le projet mentionné est excellent. Il est important que les provinces atlantiques utilisent leurs ressources pour vendre leurs services ou leur énergie marémotrice au reste du pays et aux États-Unis. Mais je ne crois pas que le gouvernement doive choisir ce moment-ci pour adopter la motion.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Moi aussi ce soir, je vais prêter le flanc comme l'a fait le représentant senior d'Halifax. Venant d'Halifax, il ne me sied sans doute mal d'appuyer un projet dont l'exécution et le développement pourraient nuire à cette ville. Mais il s'agit là d'une opinion exprimée à la fin du siècle dernier. Je ne crois pas qu'elle soit encore valable en 1968.

De toute manière, nous ne parlons pas ce soir de projets sans imagination, qui exigent de sempiternelles études. Il s'agit d'une théorie qui fait l'objet d'études sérieuses depuis le début de ce siècle et même avant. Son côté technique est bien connu de tous ceux qui manifestent le moindre intérêt pour la question. Les possibilités d'utilisation de l'énergie marémotrice sont également bien connues. Le parrain de cette motion l'a déjà dit, l'énergie marémotrice est déjà produite en Europe, en France, par exemple, et en Angleterre sur la Severn. L'on a déjà procédé à des expériences à petite échelle sur le cours inférieur de l'Annapolis et à sa source. D'un point de vue technique, nous savons que la chose est réalisable. D'après les études effectuées par un groupe d'étude sur l'énergie marémotrice, nous savons que les prodigieuses marées dans le bassin Minas n'en souffriront nullement par suite de l'établissement de déflecteurs, car les barrages en seraient effectivement. Nous savons que la chose est possible.

• (6.50 p.m.)

Nous voulons que le gouvernement agisse. C'est le but de ma motion n° 28 inscrite au *Feuilleton*. Nous voulons qu'on se mette à l'œuvre. Il s'agit de trouver le moment approprié pour entreprendre des démarches financières. Nous le savons tous. Tergiverser durant 4 ou 5 ans est absurde.

L'aménagement de l'énergie marémotrice serait un projet de nature à enrayer l'exode de notre région de 20,000 personnes par année. En ce moment, son importance, du point de vue de l'économie de notre région, dépasse l'entendement. Ceux qui ont examiné rapidement les possibilités d'une telle entreprise ou les études qui en ont été faites me